

1 Source

1.1 Bibliographie

Cette section permet d'indiquer les différentes éditions de la source, ainsi que les éventuelles études prises en compte par l'auteur de la fiche. Insérer les références bibliographiques concernant le document; réserver les références liées aux éléments composant l'attestation pour le champ *Bibliographie du formulaire élément (infra* 3.5).

L'objectif n'est pas d'établir un lemme exhaustif :

- privilégier l'édition de référence et ajouter d'autres éditions jugées utiles (notamment les corpus et recueils) ;
- le cas échéant, ajouter les références aux répertoires ou bulletins (par exemple le *SEG* pour l'épigraphie grecque ou le *RÉS* pour l'épigraphie sémitique) ;
- éventuellement, renseigner une sélection d'études fournissant des informations absentes de l'édition de référence (sur la localisation, la datation, etc.).

Se limiter à un maximum de 10 références (sauf cas exceptionnel).

1.1.1 **Référence # 1, 2, 3...**

Compléter les champs relatifs à la première référence (Référence # 1). Si besoin, cliquer sur *Ajouter une Référence Bibliographique* : un deuxième champ de saisie s'ouvre (Référence # 2). Compléter et ainsi de suite.



1.1.2 **Édition principale**

Ce champ permet d'indiquer l'édition de référence (souvent, mais pas nécessairement, la plus récente), à savoir l'édition utilisée pour la lecture du texte, la datation, la provenance et l'ensemble des informations liées à la source.

En cas de recours à une autre édition ou étude pour la localisation, la datation, etc., le préciser :

- dans Commentaire de la Datation (infra 1.4) pour la datation ;
- dans *Commentaire* de la Source (*infra* 1.6) pour la localisation et pour toute autre information.

Une référence doit être cochée comme Édition principale.

Par défaut, la Référence # 1 est cochée comme Édition principale. Pour marquer une autre référence, par exemple la Référence # 2, comme édition principale, décocher la Référence # 1 et cocher la Référence # 2.

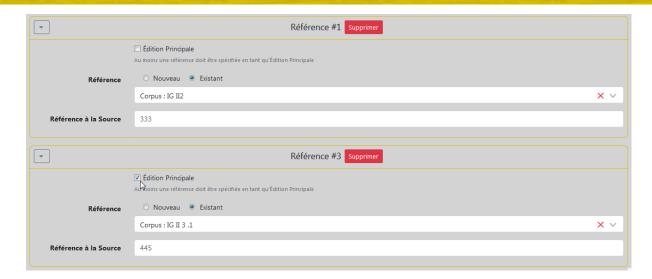












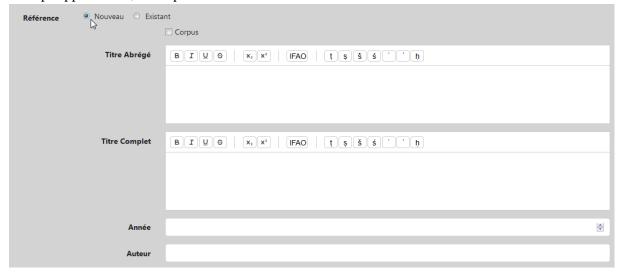
1.1.3 **Référence**

Ce champ permet d'enregistrer les autres références bibliographiques (corpus, ouvrage, article) relatives à la source.

Commencer par cocher *Existant*. Un champ apparaît : faire dérouler la liste et cliquer sur la référence souhaitée.



Si la référence ne figure pas dans la liste des références déjà enregistrées, cocher *Nouveau* : plusieurs champs apparaissent, à compléter selon les normes suivantes.

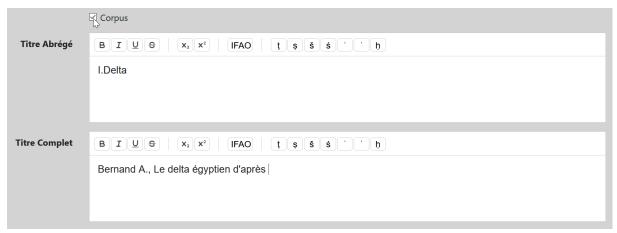




1.1.3.1 Corpus

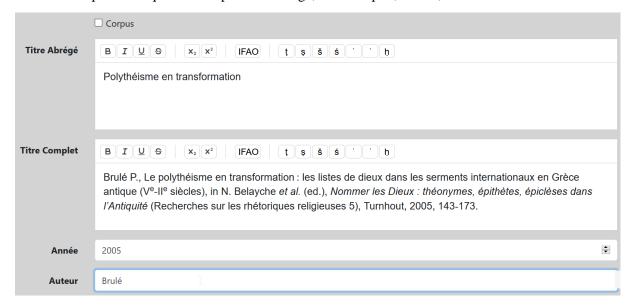
Ce champ permet d'indiquer si la référence saisie est un corpus/recueil/bulletin/répertoire ou une référence bibliographique « classique » (ouvrage ou article). Corpus et références bibliographiques se différencient par le système d'abréviation du titre :

- Les <u>corpus/recueil/etc.</u> sont enregistrés sous la forme d'un titre abrégé :



Une liste des titres complets et abrégés des principaux corpus épigraphiques est préenregistrée. Pour saisir d'autres références, compléter les deux champs : titre abrégé, titre complet. Privilégier les systèmes d'abréviations en usage : pour l'épigraphie grecque, se référer à la liste *GrEpiAbbr* (https://aiegl.org/grepiabbr.html).

- Les <u>autres références bibliographiques sont enregistrées sous la forme Auteur, Titre (date)</u>. Compléter les quatre champs : titre abrégé, titre complet, auteur, date :



1.1.3.2 Règles générales

Première lettre de l'initiale du prénom, plusieurs si nécessaire.

Pas de guillemets pour les titres d'article.

Italiques pour les titres complets d'ouvrages et de revues ; pas d'italiques pour le titre abrégé. Lieu d'édition dans la langue de l'ouvrage.



1.1.3.3 Entrées bibliographiques : référéneces complètes

- Monographie/ouvrage:

Nom P., *Titre* (Collection n°), Lieu, date

Ex.: Paul S., Cultes et sanctuaires de l'île de Cos (Kernos Supplément 28), Liège, 2013.

Ex.: Pirenne-Delforge V., Pironti G., L'Héra de Zeus: Ennemie intime, épouse définitive, Paris, 2016.

- Article/contribution dans un ouvrage collectif :

Nom P., Titre de l'article, in P. Nom, P. Nom (ed.), *Titre de l'ouvrage collection*, Lieu, date, xx-xx. Lorsqu'il y a plus de deux éditeurs, utiliser *et al.* après le nom du premier éditeur.

Indiquer les éditeurs et directeurs par (ed.) (sans accent, même en français).

Ex.: Brulé P., Le polythéisme en transformation : les listes de dieux dans les serments internationaux en Grèce antique (V°-II° siècles), in N. Belayche *et al.* (ed.), *Nommer les Dieux*: *théonymes, épithètes, épiclèses dans l'Antiquité* (Recherches sur les rhétoriques religieuses 5), Turnhout, 2005, 143-173.

- Article de revue :

Nom P., Titre de l'article, *Titre abrégé de la revue* n°, date, xx-xx.

Ex.: Parker R., The Problem of the Greek Cult Epithet, *OAth* 28, 2003, 173-183.

Ex.: Robertson N., Poseidon's Festival at the Winter Solstice, CQ 34.1, 1984, 1-16.

Utiliser les abréviations des revues de <u>l'Année Philologique</u>, de <u>l'Institut archéologique Germanicum</u>, ou bien de l'<u>Institut Français d'Archéologie Orientale</u>. Indiquer le titre complet s'il n'y a pas d'abréviation.

1.1.3.4 Entrées bibliographiques : références abrégées

Les données enregistrées forment automatiquement par concaténation une référence abrégée.

Id_biblio	Titre abrégé	Titre complet	Année	Auteur
(auto.)				
1	Cult Epithet	Parker R., The Problem of the Greek Cult Epithet,	2003	Parker
		OAth 28, 2003, 173-183		

Cela donne automatiquement : Parker, Cult Epithet (2003).

Pour le *Titre abrégé*, sélectionner jusqu'à 5 mots.

Nom, Titre abrégé (date).

Ex. : Paul, Cultes et sanctuaires de Cos (2013). Brulé, Polythéisme en transformation (2005). Parker, Cult Epithet (2003).

- Si deux auteurs :

Nom & Nom, Titre abrégé (date).

Ex.: Pirenne-Delforge & Pironti, Héra (2016).

- Si <u>plus de deux auteurs</u>:

Nom et al., Titre abrégé (date).

Ex.: Belayche et al., Nommer les dieux (2005).



1.1.3.5 Référence à la source

Indiquer ici les pages et/ou numéros de référence à la source :

- Sans « p. » ou « n. » pour les corpus :

Référence (abrégée)	Référence source
IG II ³ 1	416
I.Eleusis	300
Agora XVIII	V626
KAI	42

- Enregistrer les <u>répertoires</u>, <u>bulletins</u>, outils du type *BE*, *RÉS*, *SEG*, etc. dans la catégorie *Corpus* de la façon suivante :

Référence (abrégée)	Référence source
AE	1989, 684
BE	1977, 335
EBGR	1998, 120
RÉS	1237
SEG	21, 541

- Pour les <u>sources tirées d'ouvrages ou d'articles</u>, suivre ce modèle pour les pages et numéros :
 - o p. 56-57, n°3;
 - o si la totalité de l'article/ouvrage correspond à l'édition de la source, ne rien indiquer.

Référence (abrégée)	Référence source
Rolley, Dieux Patrôoi (1965)	p. 441-442, n°1
Bricault, Notes d'épigraphie (1999)	p. 188
Lambert, Calendar of Athens (2002)	

Si une source est traitée à plusieurs reprises dans une même référence bibliographique, l'enregistrer sous une même référence :

Référence (abrégée)	Référence source
SEG	16, 51 ; 54, 296
IG II ²	2925 + 2927



Présentation du projet MAP

Le projet MAP est un projet ERC Advanced Grant (741182) qui étudie les puissances divines de l'Antiquité au travers de leurs noms, appréhendés comme des « séquences onomastiques ». Le projet a pour titre complet *Mapping Ancient Polytheisms. Cult Epithets as an Interface between Religious Systems and Human Agency*. Il ambitionne de pénétrer, grâce aux systèmes de dénomination du divin, dans les logiques relationnelles, porteuses de sens, mais toujours fluides, qui agencent et animent les puissances divines. Ces systèmes servent à exprimer les multiples fonctions et modes d'action des dieux, ainsi qu'à les associer à des espaces où leur présence permet l'interaction avec les hommes. C'est pourquoi les noms des dieux jouent un rôle stratégique dans la communication rituelle, puisqu'ils permettent de cibler un interlocuteur et de renforcer l'efficacité du rituel. MAP met l'accent sur le contexte dans lequel chaque séquence onomastique est employée, ainsi que sur la question de l'agentivité humaine.

Le projet prend en compte les dénominations divines des mondes grecs dans leur plus grande extension et des mondes sémitiques de l'Ouest (phénicien, punique, araméens, hébreu) du Proche-Orient aux colonies phéniciennes les plus occidentales, autrement dit à l'échelle d'une ample Méditerranée et sur un temps long, d'environ 1000 av. n.è. jusqu'à 400 de n.è.

Présentation de la base de données MAP

Les données sur les noms, les contextes et les agents sont extraites de corpus publiés, mises en forme et enregistrées par l'équipe du projet, des chercheurs invités et des collaborateurs. Les corpus étudiés étant hétérogènes à divers niveaux, la base de données utilise, pour enregistrer les données, des ontologies et des listes de valeurs prédéfinies afin d'harmoniser la saisie et de faciliter la consultation.

MAP s'appuie sur une base de données relationnelle en SQL (Structured Query Language) qui permet d'enregistrer un grand nombre d'informations de différentes qualités. Celles-ci sont stockées dans des classes d'entités (tables) suivant une architecture répondant aux problématiques de recherche.

Structuration de la base de données

La base de données MAP repose sur trois niveaux d'enregistrement des données :

- Source:
- Attestation ;
- Élément.

La source (1) est le document – épigraphique, glyptique, numismatique, papyrologique ou de tradition manuscrite – qui contient une ou plusieurs attestations de séquences onomastiques divines.

L'attestation (2) est un ensemble de plusieurs éléments onomastiques se rapportant à une ou plusieurs divinités et combinés pour former une « séquence onomastique ».

Ex. : ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ ἀπόλλωνος Κεδριέως constitue une attestation grecque ; lrbt ltnt pn b'l w l'dn lb'l \(\hat{hmn} \) est une attestation punique.

L'élément (3) est l'« unité de sens » minimale au sein de l'attestation. Il s'agit d'une catégorie sémantique et non grammaticale. Plusieurs éléments forment une attestation.

Ex. : L'attestation grecque Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ Ἀπόλλωνος Κεδριέως contient 4 éléments ; L'attestation punique lrbt ltnt pn b'l w l'dn lb'l hmn contient 7 éléments.

Une source (niveau 1) contient une ou plusieurs attestations (niveau 2) qui contiennent un ou plusieurs éléments (niveau 3).



À ces différents niveaux se raccrochent des tables de métadonnées comme la localisation, la datation, le contexte, les agents et la bibliographie. Connaître la structure de la base de données permet de penser et calibrer les recherches qui en découleront.

Interface de saisie / Interface de recherche

Le présent Guide de saisie à l'attention des rédacteurs de fiches dans la base de données est complété par un Guide de l'Interface de recherche à destination des utilisateurs de la base de données. Il est disponible ici : https://hal.archives-ouvertes.fr/MAP-ERC/.

Enregistrement

Ce document détaille les procédures nécessaires à l'enregistrement des données dans la base, qui procède en général en plusieurs temps :

- création d'une fiche « source » pour le document à traiter ;
- création d'une ou plusieurs fiches « attestation » à partir de la source ;
- éventuellement, création de fiches « élément » et « bibliographie ».

Normes générales d'enregistrement

Commencer les phrases par une majuscule et les terminer par un point.

Pour les datations, utiliser « av. n.è. » et « de n.è. ».

Pour faire référence à un auteur, citer Auteur (date) ou (Auteur date).

Citer la base de données MAP

Bonnet C. (dir.), ERC Mapping Ancient Polytheisms 741182 (DB MAP), Toulouse 2017-2022: https://base-map-polytheisms.huma-num.fr/ (AAAA/MM/JJ).

Contact

map.polytheisms@gmail.com ou depuis l'onglet « Contact »

Objet : BDD – interface de saisie

